

Her Majesty The Queen *Appellant*

v.

Denis Laporte *Respondent*

INDEXED AS: R. v. LAPORTE

File No.: 24551.

1996: April 26.

Present: Sopinka, Gonthier, Cory, Iacobucci and Major JJ.

ON APPEAL FROM THE COURT OF APPEAL FOR QUEBEC.

Criminal law — Second degree murder — Court of Appeal quashing conviction and ordering new trial — Court of Appeal's judgment affirmed.

APPEAL from a judgment of the Quebec Court of Appeal, [1994] Q.J. No. 1011 (Q.L.), allowing the accused's appeal from a conviction of second degree murder and ordering a new trial. Appeal dismissed.

Michel F. Denis, for the appellant.

Clément Monterosso and *François Mathieu*, for the respondent.

English version of the judgment of the Court delivered orally by

SOPINKA J. — We are all of the view that the appeal should be dismissed. We agree with the reasons of the Court of Appeal. The appeal is dismissed.

Judgment accordingly.

Solicitor for the appellant: Michel F. Denis, Montréal.

Solicitor for the respondent: Clément Monterosso, Montréal.

Sa Majesté la Reine *Appelante*

c.

Denis Laporte *Intimé*

RÉPERTORIÉ: R. c. LAPORTE

N° du greffe: 24551.

1996: 26 avril.

Présents: Les juges Sopinka, Gonthier, Cory, Iacobucci et Major.

EN APPEL DE LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC.

Droit criminel — Meurtre au deuxième degré — Verdict de culpabilité cassé par la Cour d'appel et nouveau procès ordonné — Jugement de la Cour d'appel confirmé.

POURVOI contre un arrêt de la Cour d'appel du Québec, [1994] A.Q. n° 1011 (Q.L.), qui a accueilli l'appel de l'accusé à l'encontre d'un verdict de culpabilité de meurtre au deuxième degré et ordonné la tenue d'un nouveau procès. Pourvoi rejeté.

Michel F. Denis, pour l'appelante.

Clément Monterosso et *François Mathieu*, pour l'intimé.

Le jugement de la Cour a été rendu oralement par

LE JUGE SOPINKA — Nous sommes tous d'avis que le pourvoi doit être rejeté. Nous sommes en accord avec les motifs de la Cour d'appel. Le pourvoi est rejeté.

Jugement en conséquence.

Procureur de l'appelante: Michel F. Denis, Montréal.

Procureur de l'intimé: Clément Monterosso, Montréal.